

# Mobilité électrique

## Bornes de recharge pour les véhicules électriques

**16 000** points de recharge ouverts au public sont déjà installés sur le territoire.

En 2020, **100 000** points de recharge ouverts au public seront disponibles.

### L'État soutient le développement du réseau d'infrastructures

Suivant le type d'infrastructures et le porteur de projet, **il existe différentes aides financières à l'installation d'un point de recharge :**

- **Collectivités** : Le Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) a participé au financement des projets d'installation de plus de 20 000 points de recharge pour un montant de 61 M€. Une nouvelle édition du PIA a été mise en place en octobre 2016 afin de favoriser le déploiement d'infrastructures de recharge dans les zones d'activités et les zones résidentielles.
- **PME et artisans** : Depuis le 10 février 2016, le programme ADVENIR encourage l'installation de 12 000 bornes de recharge privées sur des parkings (magasin ou entreprises) et dans des habitats collectifs au travers d'une aide financière.

L'installation de bornes de recharge privées est aussi aidée : les particuliers bénéficient d'un crédit d'impôt transition énergétique de 30% s'ils en installent une.

Accessibilité	Acteurs	Aides	Barèmes
Privée	Particulier	Crédit d'impôt Transition Énergétique	<b>Crédit de 30% du coût de l'infrastructure</b>
Réservé à un résident	résidentiel collectif	ADVENIR	<b>50% du coût (matériel+installation), plafond à 960€</b>
Partagée entre les habitants	résidentiel collectif	ADVENIR	<b>50% du coût (matériel+installation), plafond à 1660€</b>
Salariés et flottes	Entreprise	ADVENIR	<b>40% du coût (matériel + installation), plafond à 1360€</b>
Semi-publique	Entreprise	ADVENIR	<b>40% du coût (matériel + installation), plafond à 1860€</b>
Publique	Entreprise	Projet à dimension nationale	<b>Exonération de la redevance d'occupation</b>
Publique	Collectivités	PIA – AAP IRVE (terminé)	<b>Subventions en fonction du projet</b>
Publique, dans les zones d'activités et les zones résidentielles	Collectivités	PIA – AAP IRVE (terminé)	<b>Subventions en fonction du projet</b>

CONTACT : Avere gestionnaire du programme Advenir) : [advenir@avere-france.org](mailto:advenir@avere-france.org)

## Quelle prise utiliser ?

Il existe actuellement 4 standards de prises pour les points de recharge accessibles au public :

- La **prise de type E** est une prise domestique qui permet de délivrer du courant alternatif pour de la recharge normale. La plupart des véhicules électriques peuvent se recharger sur cette prise à condition d'utiliser les câbles de recharge prévus par le constructeur automobile ;
- La **prise de type 2** permet de délivrer du courant alternatif pour de la recharge normale à rapide. Le véhicule Renault ZOÉ utilise ce type de prise par exemple ;
- La **prise de type Combo2** permet de délivrer du courant continu pour de la recharge rapide. De nombreux véhicules électriques de constructeurs européens peuvent l'utiliser ;
- La **prise CHAdeMO** permet également de délivrer du courant continu pour de la recharge rapide. Il s'agit du type de prise historiquement présente sur le marché. Le véhicule Nissan LEAF l'utilise par exemple.

Depuis le 13 janvier 2017, les points de recharge normale accessibles au public doivent être équipés d'une prise de type E et d'une prise de type 2.

À compter du 1er juillet 2017 tous les points de recharge rapide accessibles au public devront être équipés à la fois d'une prise de type 2, d'une prise de type Combo2, et d'une prise CHAdeMO.

Pour les points de recharge privés, il existe des **boîtiers de charge permettant une recharge plus rapide que par l'utilisation d'une prise domestique**. Certains de ces boîtiers sont conçus en collaboration avec des constructeurs automobiles pour optimiser les protocoles de charge.

## Quelle durée pour une recharge complète ?

**La durée nécessaire à une recharge complète dépend de la puissance de l'infrastructure de recharge utilisée.**

Un point de recharge normal délivre une puissance allant de 2 à 22kW. Il peut s'agir d'une prise de courant domestique, d'un boîtier de charge (« Wallbox ») ou d'une borne présente sur la voirie urbaine. **Il permet une charge complète pour une batterie de 22kW en 4 à 8 heures.**

Un point de recharge rapide délivre une puissance supérieure à 22kW. La recharge se fait alors par une prise dédiée à la recharge rapide (Type 2, Combo2 ou CHAdeMO). **30 minutes suffisent alors pour la recharge rapide complète d'un véhicule** équipé d'une batterie d'une capacité de 22 kWh.